



Credit à la consommation

Par **Coco1951**, le **15/05/2017** à **08:49**

Bonjour,

Je crois que j'avais déjà raconté mon histoire, bref en 2 mots un huissier m'a envoyée un commandement de payer pour une créance qui date de 1998 j'ai pris RV avec cet huissier qui en discutant m'a enlevée presque la moitié des frais !!!! la somme totale étant de 5632 les frais en moins cela se montait à 3200 euros, (ce que je n'aurais pas dû faire c'était de régler 200 puis le mois suivant 100 euros) je ne me souvenais même plus de cette dette, il faut dire que j'ai un dossier de surendettement et que je rembourse au pied de la lettre pas de problème, pas de souci vient se greffer cette affaire j'étais anéantie, j'ai pris RV à la permanence des avocats de Lyon ce fut très bref on m'a renvoyée chez un confrère que j'ai pris pour me défendre, cela a duré 3 ans et ce n'est pas fini, jamais je ne me suis déplacée tout s'est fait par messagerie aussi bien transmission de documents que communication bref j'ai réglé 1300 euros c'est passé au tribunal (car cette dette n'était pas incluse dans le plan je ne savais même pas qu'elle existait, je ne m'en souvenais plus sinon bien sûr je l'aurai mise) où bien sûr j'ai perdu une première, mon avocat m'a dit que l'on pouvait faire appel, j'avais confiance en lui ce que nous avons fait et je viens d'avoir un message de sa part vendredi pour me dire que j'avais perdu que je devais payer 551 euros les frais de la partie adverse, (vous êtes déjà dans la m.... on vous enfonce un peu plus) en mentionnant dans le jugement que ne voulais pas fournir mes revenus, c'est faux je viens de recevoir il y a une semaine de jour mon titre de pension (je suis retraitée depuis septembre 2016) je suppose que maintenant il va falloir payer comme c'est très compliqué à décrypter ce qu'ils appellent la GROSSE sur la première décision ou j'avais été déboutée je devais payer 300 euros par mois mais comme j'ai à nouveau perdu ne va t on pas me demander de régler la totalité, j'attends que mon avocat daigne me répondre je n'arrive pas à le joindre.

Qu'en pensez je suis au fond du trou, je ne veux surtout pas une saisie sur ma retraite j'ai tout mes prélèvements impôts loyer assurance etc... et saisie sur meuble je n'ai rien de vendable mais j'arriverais à payer 300 euros s'il le faut je me serrerai la ceinture et faire un autre dossier de surendettement celui-ci date de 2012 et fonctionne très bien je ne me sens pas le courage d'en faire un autre.

Merci de vos lumières (plaie d'argent n'est pas mortel mais quand on n'en n'a pas c'est le cauchemar.)